



PROCÉDURE DISCIPLINAIRE BRUTALITÉ ET BRUTALITÉ GRAVE

L'objectif de ce document est de fournir aux organisateurs de tournois une marche à suivre claire lorsqu'une brutalité survient. Chaque organisateur devrait en garder une copie à la table des officiels pendant toute la durée du tournoi.

Dès qu'une brutalité est appelée par l'arbitre lors d'un match, un comité de discipline doit être formé (dès la fin du match). Ce comité de discipline doit être composé de l'arbitre en chef, du directeur de tournoi et d'une troisième personne neutre. La personne neutre n'a pas à se trouver sur place, elle peut être contactée par téléphone et mise au courant des faits.

Tout de suite après le match (ou aussitôt qu'il en a l'occasion), le comité se rencontre et remplit le rapport disciplinaire (Annexe 1). Le rapport doit être rempli au complet et contenir le plus de détails possible.

- **Si le comité juge que la sanction automatique pour une brutalité (expulsion du match en cours et suspension d'un match supplémentaire) est suffisante :**
 - il l'inscrit sur le rapport disciplinaire dans l'espace réservé à cet effet;
 - le comité doit ensuite avertir l'entraîneur-chef du participant ayant reçu la brutalité que ce dernier ne pourra pas jouer lors du prochain match où il figure sur la liste de participants. Ce match de suspension doit être servi dans le tournoi en cours, s'il reste des matches à l'équipe. Si la brutalité a lieu dans le dernier match de l'équipe, le match de suspension sera servi lors du premier match du prochain tournoi à l'horaire de l'équipe (régional, provincial ou national);
 - le comité doit faire parvenir le rapport de discipline, par courriel, à la FWPQ, immédiatement après le tournoi.

- **Si le comité juge que la brutalité est grave et qu'une sanction supplémentaire est nécessaire :**
 - il doit tout d'abord recueillir la version des faits (verbalement) de chacun des participants impliqués dans l'incident tout de suite après l'incident et leur demander de faire parvenir leur version des faits (par écrit) à la FWPQ au courant de la journée;
 - il inscrit sa description des événements et sa recommandation de sanction supplémentaire (en plus de la suspension d'un match automatique) sur le rapport dans l'espace réservé à cet effet;
 - le comité doit ensuite avertir l'entraîneur-chef du participant ayant reçu la brutalité que ce dernier est suspendu de manière indéterminée en l'attente du verdict du CA de la FWPQ qui sera communiqué dans les 3 jours. Les matchs de suspension servis par le participant en l'attente du verdict de la fédération seront soustraits de la sanction à servir ;
 - le comité doit faire parvenir le rapport de discipline rempli au complet, par courriel, à la FWPQ, dans le courant de la journée.



RAPPORT DU COMITÉ DE DISCIPLINE DU TOURNOI

Date:
Joute:

Lieu:
Temps de l'incident:

Événement

Membre du Comité de Discipline de la compétition			
Membres	Club hôte	Arbitre en chef	Personne neutre
Nom			
Signature			

Détails des participants, de la joute et incident					
		Équipe bleu		Équipe blanc	
Club					
E-C	Noms			Noms	
Off.					
	Bonnet #	Nom		Bonnet #	Nom



Description de l'incident	
Arbitres	1. 2.

Personnes rencontrées par le Comité	
Noms	Fonction et commentaires



Décision du Comité